


	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29@ dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---

Compte rendu du Comité Technique Local du 3 février 2021

Ce Comité Technique Local était consacré à :

- Tableau de bord de veille sociale 2019
- Comité de suivi de la charte d'engagement de la DDFiP pour l'accueil de proximité
- Concentration de l'ensemble du recouvrement forcé des créances patrimoniales
- Expérimentation - entraide entre les SPFE/SPF d'Eure-et-Loir et le SPFE de Brest
- Organisation de la relance des successions
- Rattachement au CAMID, en assignation comptable sur la DDFiP 29, du marché « agence de voyages »
- Points divers

Dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances Publiques** a rappelé que la crise sanitaire et sociale que connaît notre pays, depuis un an, démontre avec force combien nos services publics sont indispensables face aux attentes des citoyens, mais aussi des acteurs économiques.

Malheureusement, malgré une vague allusion à un « monde d'après », qui serait différent, la politique Macronienne n'a pas changé, ou en pire...

Aux Finances Publiques, les responsables politiques et administratifs ont réenclenché leurs projets de destruction, sans tirer aucun enseignement de cette crise inédite qui perdure pourtant.

Il ne faut pas occulter la loi de transformation de la Fonction Publique, qui n'en finit plus de restreindre les droits des agents, et renforce l'opacité et l'arbitraire dans la gestion des ressources humaines.

Dans sa liminaire, **Solidaires Finances Publiques** a également condamné très fermement la possibilité de recourir à des emplois contractuels, précaires et mal rémunérés, en lieu et place d'agents recrutés par concours, alors même que la Direction vient d'annoncer 23 nouvelles suppressions d'emplois en 2021.

Solidaires Finances Publiques a exigé l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois aux Finances Publiques, et le retrait des réformes en cours (Nouveau Réseau de Proximité et démétropolisation).

Solidaires Finances Publiques a réaffirmé la nécessité de la présence de la DGFIP sur l'ensemble du territoire au travers de services publics de proximité de plein exercice.

Mme Brigant répond toujours négativement à la demande des Organisations Syndicales d'arrêt des réformes en cours (NRP et démétropolisation). Elle semble s'étonner que les Organisations Syndicales estiment qu'il n'y a pas eu une véritable concertation dans le cadre des réformes.

Mme Brigant indique également ne pas avoir d'informations sur un éventuel recrutement d'un contractuel à la DDFIP du Finistère dans le cadre de la gestion du fond de solidarité.

Notre déclaration liminaire

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/files/290/documents/ctl/CTL_du_03-02-2021_-_D%C3%A9claration_liminaire.pdf

Tableau de bord de veille sociale 2019 (TBVS)

Solidaires Finances Publiques regrette que le TBVS soit examiné avec un décalage de 2 années. Ainsi, le TBVS abordé lors de ce Comité Technique Local est celui de 2019. Il paraît compliqué de faire des remarques constructives avec un tel décalage dans le temps.

Aussi, nous demandons s'il est possible d'étudier ce tableau un peu plus tard dans l'année (en juin par exemple) afin d'analyser celui de l'année N-1.

Mme Brigant rejoint **Solidaires** sur la difficulté d'apporter des solutions lorsque l'on doit analyser le TBVS de l'année N-2. Mme Brigant accepte la proposition de notre **Organisation Syndicale** de réduire ce décalage à une seule année.

Solidaires Finances Publiques relève que les arrêts maladie de courte durée (moins de 5 jours) sont en baisse, alors que le nombre total de jours d'arrêt maladie est lui en progression.

Cela renforce l'analyse de **Solidaires Finances Publiques** sur le fait que le jour de carence incite les agents à venir au travail en étant malades, au risque de voir leur maladie s'aggraver, avec un arrêt de travail, au final, beaucoup plus long.

Solidaires Finances Publiques exige l'abrogation du jour de carence.

Solidaires Finances Publiques note que plus de 3 900 heures ont été écrêtées (cela correspond à 2,5 emplois).

Notre **Organisation Syndicale** indique que le télétravail ne permet pas de contrôler le nombre d'heures, et les télétravailleurs ont toujours tendance à faire trop d'heures.

Mme Brigant partage ce constat et appelle à une réflexion sur l'organisation du travail / télétravail post crise sanitaire.

La direction se dit consciente des tensions, dans certains services, entre les agents en présentiel et ceux en télétravail. Pour Mme Bouvet, cela met en évidence l'obligation d'une organisation du travail qui devra évoluer.

Mme Brigant rappelle la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet, et indique que celui-ci va encore se réunir en intégrant des agents des différents services (répondant ainsi à une demande de notre représentante dans ce GT).

En référence au double assassinat de Valence, la Direction rappelle que nous devons toutes et tous être vigilants dans les zones d'accueil du public.

Mme Brigant rappelle que toutes les demandes de vigiles ont été acceptées par la direction, et qu'un budget a été prévu pour cela dans la dotation de fonctionnement 2021.

Les Organisations Syndicales rappellent les limites du TBVS : un état des lieux à un instant T, mais sans véritables propositions d'amélioration de la part de la direction.

Comité de suivi de la charte d'engagement de la DDFiP pour l'accueil de proximité

Ce comité répond à la volonté de la DDFiP d'associer les élus locaux dans la mise en œuvre des accueils de proximité.

La charte d'engagement prévoit des rencontres bi-annuelles de ce comité composé de :

- La Directrice départementale des Finances Publiques qui pilote ce comité.
- Le Préfet.
- La Présidente du Conseil Départemental.
- Le Président de l'association des maires de France du département.
- La Présidente de l'association des maires ruraux du département.

Ce comité s'est réuni le 18 décembre 2020 pour la première fois.

Mme Brigant nous indique que plus de 80 usagers ont été reçus dans les accueils de proximité.

Solidaires Finances Publiques estime que cela représente très peu d'usagers par rapport au nombre d'usagers reçus, dans le même temps, dans les Centres des Finances Publiques.

Les Organisations Syndicales estiment que ces accueils de proximité sont créés dans une logique de réduction des coûts au détriment de la qualité du service rendu au public car plus de 1 000 trésoreries vont fermer dans le même temps.

La dotation de fonctionnement de 30 000 euros promis pour chaque MFS / MSAP et autres accueils de proximité est très insuffisante selon **Solidaires Finances Publiques**. Les élus râlent déjà, et nous pouvons raisonnablement penser que beaucoup de ces structures fermeront leurs portes dans les prochaines années, faute de dotation suffisante.

Dès lors, **Solidaires Finances Publiques** estime que le réseau de proximité promis par la DDFiP du Finistère, lors de la mise en place du NRP, sera bien moins dense qu'initialement annoncé.

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** a demandé à Mme Brigant que les Centres des Finances Publiques soient ouverts du lundi matin au vendredi soir, plutôt que de créer un réseau de proximité artificiel.

Nous avons rappelé à Mme Brigant qu'il est anormal que les contribuables ne puissent plus accéder à nos services l'après-midi sans rendez-vous.

Mme Brigant ne partage pas l'approche défendue par **Solidaires Finances Publiques** d'accueil élargi...

Mme Brigant indique qu'aucun agent des Finances Publiques ne fait d'accueil généraliste dans les MSAP.

Selon Mme Brigant, les agents des Finances Publiques du département, qui se rendent dans ces MSAP, ne sont pas polyvalents, et répondent aux seules questions fiscales.

Mme Brigant précise que la DG travaille sur les modalités d'organisation de la future campagne IR dans des conditions sanitaires qui seront encore compliquées cette année.

Elle précise que ce ne sont pas les agents en accueil de proximité dans les MSAP qui devront gérer la campagne de réception IR. Cela sera porté, voire supporté, par les agents des Centres des Finances Publiques, comme les autres années.

Concentration de l'ensemble du recouvrement forcé des créances patrimoniales

M. Salaun rappelle qu'il s'agit d'un dispositif national. A compter du 1er décembre 2020, le recouvrement forcé des créances patrimoniales est totalement intégré dans la chaîne de traitement Medoc/RSP, et transféré aux SIE et PRS, dans une logique de centralisation de cette mission.

Dans le Finistère, le recouvrement des droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aura dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement sera assuré par les SIE de Brest, Morlaix et Quimper Ouest.

Le recouvrement forcé des créances relatives à des déchéances de régimes de faveur et assimilés est transféré au PRS.

M. Salaun précise que ce dispositif concerne peu d'opérations sur une année, mais les sommes sont significatives.

Mme Brigant ne souhaite pas tout transférer au PRS afin de conserver la connaissance et la compétence également au sein des SIE.

Expérimentation - entraide entre les SPFE/SPF d'Eure-et-Loir et le SPFE de Brest

L'objectif de la mise en place d'une entraide supra départementale est de contribuer à réduire les délais de publication du Service de Publicité Foncière aidé. Cette entraide ne concerne que la publicité foncière (pas l'enregistrement).

Le délai de publication du SPFE de Brest 1 s'est dégradé, et il a été décidé d'une expérimentation consistant à un soutien du SPFE de Chartres 1 (environ 110 formalités traitées à distance par semaine dans le cadre de cette entraide).

La Direction indique qu'aucune convention n'a été signée entre les 2 Directions (juste une expérimentation pour l'instant).

La Direction tente d'expliquer la situation par le fait que beaucoup de nouveaux agents sont arrivés dans les SPFE, notamment à Brest 1. Il faut du temps pour les former et pouvoir leur demander de traiter des actes complexes, alors que la crise sanitaire a entraîné le report des formations.

Les collègues nouvellement affectés en SPF nous font régulièrement part de leur sentiment de découragement et d'inutilité, mais aussi de leur peur de mal faire.

Face à l'urgence, un collègue du Morbihan va venir former les nouveaux agents en SPFE (en présentiel à Châteaulin).

Solidaires Finances Publiques a très souvent alerté la Direction sur la perte de connaissances dans les services lors des départs à la retraite à défaut de tuilage. Nous voyons aujourd'hui le résultat.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la dégradation de nos indicateurs (le délai de publication dans les SPF en est un exemple très parlant) est essentiellement due aux 50 000 emplois supprimés depuis 20 ans dans notre administration.

Dans les SPF en particulier, les suppressions d'emplois ont largement anticipé les gains de productivité attendus de Télé actes, mettant les services en grande difficulté.

Organisation de la relance des successions

La relance amiable des successions était prise en charge par le service de l'enregistrement au sein des SPFE depuis septembre 2017.

Les applicatifs de gestion n'ont pas permis un suivi en temps utile des successions à relancer à l'amiable (6 mois après le décès). Le volume des déclarations de successions à relancer est important.

Cela empêche le Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux (PCR) d'engager d'éventuelles relances plus contraignantes.

A compter du mois de janvier 2021, la Direction souhaite mettre en place une organisation commune de la relance amiable des successions entre les SPFE et le PCR.

Cette entraide va être menée entre le SPFE de Quimper 1 et le PCR basé à Quimper (sans transfert d'emploi).

Cette mesure pourrait être étendue à Brest.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la Direction transfère une charge supplémentaire au PCR sans les emplois qui vont avec. La Direction devra en tenir compte dans les objectifs fixés au PCR en 2021.

Rattachement au CAMID, en assignation comptable sur la DDFiP 29, du marché « agence de voyages »

Une réorganisation interne (création d'un opérateur unique à compétence nationale dans le domaine des frais de déplacement) au sein du Ministère des Armées a pour effet un transfert d'activité entre la DDFiP 62 et la DDFiP 29 au 1er janvier 2021.

Ainsi, la DDFiP du Finistère se voit attribuer le marché d'agence de voyages qui génère environ 20 000 demandes de paiements pour 100 millions de dépenses par an.

La division Etat dispose actuellement de 3 agents dédiés au traitement des dépenses du CIMob (frais déplacement du personnel des armées). Un emploi C supplémentaire est implanté en Direction (Brest) au sein de la division Etat.

Solidaires Finances Publiques considère que cela va permettre de consolider l'activité de traitement des dépenses du CIMob à la DDFiP du Finistère. C'est une bonne nouvelle pour notre département, moins pour le Pas-de-Calais malheureusement.

Questions diverses

Solidaires Finances Publiques, par écrit, a posé les questions ci-dessous à Mme Brigant afin qu'elle puisse y apporter les réponses en séance.

Télétravail

A/ L'impression des documents par les télétravailleurs, lorsqu'ils sont en présentiel, peut créer des « embouteillages » devant les copieurs. Il faudrait que les télétravailleurs puissent bénéficier de copieurs dédiés.

Mme Brigant estime qu'il n'est budgétairement pas possible de prévoir des copieurs dédiés aux télétravailleurs. Néanmoins, la Direction va se rapprocher du service BIL à ce sujet afin de trouver une solution.

B/ Est-ce possible d'apporter des documents à domicile pour les télétravailleurs ? Et si oui, lesquels ?

Mme Brigant confirme qu'il est possible, dans le cadre du télétravail pendant la crise sanitaire, et avec l'autorisation du Chef de service, d'apporter des documents de travail à domicile.

Cela doit être formalisé par écrit entre le Chef de service et le ou les agents (inventaire des documents apportés à domicile).

CFP de Châteaulin (arrivée de la gendarmerie)

Suite à l'arrivée d'un peloton motorisé de la gendarmerie, au sein du CFP de Châteaulin (décembre 2020), plusieurs questions se posent :

- Une convention d'occupation des locaux a-t-elle été signée entre la gendarmerie et la DDFiP ?
- Quel partage des surfaces communes (salles de réunions en particulier) ?
- Utilisation possible de la cantine par les gendarmes ?
- Qui est le gestionnaire du site ?

Mme Brigant indique qu'aucune convention n'a été signée à ce jour (celle-ci est en cours de rédaction). Un règlement intérieur est également en cours d'écriture.

Les salles de réunion ne sont pas mises à disposition de la gendarmerie. Mais, sur demande exceptionnelle, la Direction acceptera leur utilisation par les gendarmes.

Mme Brigant indique qu'il n'y a pas eu non plus de discussions au sujet du gestionnaire de site, mais concède qu'il faudra un responsable côté gendarmerie.

Pour l'utilisation de la cantine = à voir mais pas d'opposition.

Solidaires Finances Publiques s'étonne et déplore que des services extérieurs à notre administration puissent s'installer dans un Centre des Finances Publiques sans qu'aucune convention ne soit signée.

Note sur les remboursements des frais de déplacements

Une note demande aux agents de justifier leurs frais de déplacements, en particulier ceux liés à la restauration (conservation de tous les tickets pendant 12 mois..).

Solidaires Finances Publiques considère cette demande comme étant chronophage, en particulier pour les agents EDR, alors même que nous manquons de temps pour réaliser nos missions de service public.

Au moment où notre administration nous vante la simplification administrative, comment ne pas s'étonner d'une telle demande ? Que faut-il en déduire ?

Versement de la prime de restructuration

Solidaires Finances Publiques souhaite connaître la date du versement de la prime de restructuration aux agents concernés depuis le 1er janvier 2021 ?

La Direction indique que quelques collègues ont reçu leur prime avec la paye du mois de janvier 2021. La plupart des dossiers vont être traités et payés sur la paye de février.

La Direction confirme que les agents n'ont pas de demande particulière à formuler, la prime sera versée automatiquement à celles et ceux qui peuvent y prétendre. Par contre, dans certaines situations, la Direction devra demander des justificatifs aux agents avant de leur verser la prime de restructuration.

Une Organisation Syndicale demande des précisions sur l'avancée du zéro cash dans le Finistère ?

La Direction précise qu'au 1er mai 2021, il n'y aura plus que 2 caisses (Brest et Quimper) pour des opérations prévues par la loi (paiement des amendes et décaissement particuliers). Tous les Centres des Finances Publiques conserveront un terminal de paiement (TPE).

Mme Brigant indique que, compte-tenu de la situation sanitaire, une visioconférence sera organisée tous les mercredis matins afin de faire le point avec les Organisations Syndicales.